

POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Comité du 13 octobre 2022



SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE

SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Point d'avancement des travaux

1. Point d'étape sur la procédure en cours
2. Calendrier prospectif de la procédure

Point d'étape sur la procédure en cours



POINT D'ETAPE DE LA PROCEDURE EN COURS

- Rappel de la procédure en cours
 - **1^{er} tour des négociations du lundi 27 juin au vendredi 1^{er} juillet et du lundi 4 au vendredi 8 juillet 2022**
 - **Envoi des demandes d'offres améliorées le jeudi 21 juillet 2022 par lettre du Président accompagnée de :**
 - documents contractuels mis à jour
 - informations et documentation complémentaires au dossier de consultation initial (institutionnel et technique)
 - liste des questions issues de l'analyse des offres
 - position du SEDIF sur les propositions d'amendements et sur les réserves et conditionnalités exprimées dans l'offre initiale
 - **Traitement des questions/réponses des soumissionnaires**
 - Les sujets communs aux soumissionnaires
 - Les sujets « confidentiels » relevant de l'offre de chaque soumissionnaire
 - Plus de 400 questions répondues à hauteur de plus de 90 % de leur nombre
 - **Date limite de remise de l'offre améliorée : 18 novembre 2022**

Calendrier prospectif de la procédure



LE PLANNING PRÉVISIONNEL DU DÉBAT PUBLIC

Délai prévisionnel de la CNDP



Procédure dont seule la CNDP a la maîtrise

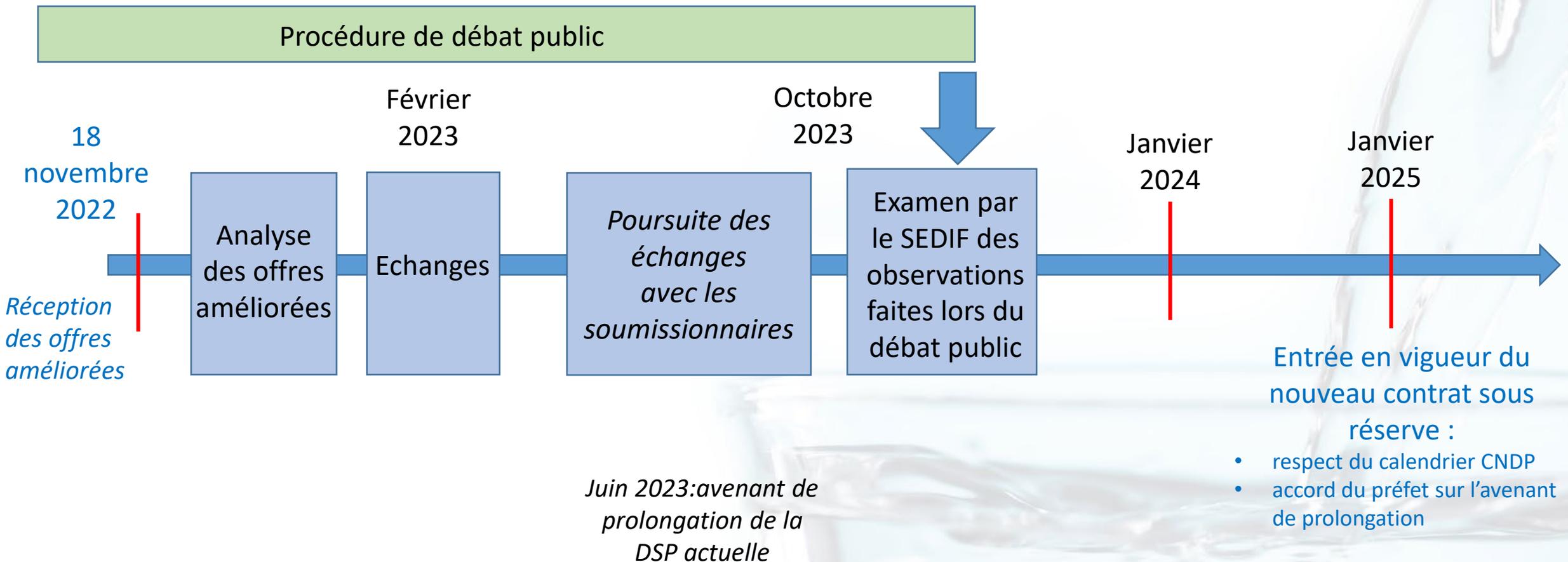
Déroulement du débat public, en général 4 mois, prolongement éventuel de 2 mois par décision motivée de la CNDP.

Publication, dans les 2 mois suivant la fin du débat, du compte rendu par la CPDP et du bilan par le/la président-e de la CNDP. Ces documents sont joints au dossier d'enquête publique.

3 mois après la publication du compte rendu et du bilan, **le maître d'ouvrage publie sa décision sur les suites à donner au projet, plan ou programme.**



CALENDRIER PREVISIONNEL de la procédure de concession



GRAND ORLY SEINE BIÈVRE (GOSB):

- 1/PROTOCOLE DE RETRAIT
- 2/CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS
- 3/CONVENTION DE GESTION

Comité du jeudi 13 octobre 2022



CONTEXTE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Exercice de la compétence eau par le SEDIF pour l'EPT jusqu'au 30 09 2021

- L'EPT s'est substitué au 1^{er} janvier 2016 à ses communes et aux CA préexistantes au sein du SEDIF du fait de la loi NOTRe
- Ré adhésion partielle de l'EPT pour 9 de ses communes en 2019
- Convention de coopération puis de gestion pour assurer la continuité du service de 2018 à septembre 2021 sur les 9 autres communes

Depuis le 1^{er} octobre 2021

- L'EPT assure le rôle d'autorité organisatrice pour ces 9 communes
- Les conditions de retrait ont été discutées entre l'EPT et le SEDIF pour mesurer, organiser et mettre en œuvre les effets de ces décisions et demandes

Discussions menées selon les principes issus du CGCT et de la jurisprudence

- Assurer un partage équilibré et équitable (personnel, biens et équipements, actif/passif)
- Permettre l'accomplissement de la mission du service public de l'eau potable et sa continuité
- Préserver et rechercher la neutralité financière

LES AFFAIRES SOUMISES AU COMITÉ DU 13 OCTOBRE 2022

Document maître : le **protocole de retrait**

- Fixe les grands principes appliqués au périmètre GOSB9 (sortie au 30/09/2021)
- Traite les questions directement liées au retrait
 - Répartition du personnel
 - Répartition des équipements selon les critères géographique et d'utilité prépondérante
 - Répartition financière de l'actif/passif

Etats comptables appliquant le transfert → seront soumis au Comité de décembre 2022

Documents d'application

- **Convention de gestion**
 - des travaux à réaliser en lien avec la séparation et la répartition du patrimoine
 - des relations d'exploitation à compter de 2024, pour assurer la continuité de service
- **Convention de vente d'eau en gros** à compter de 2024 pour 6 ans

GRAND ORLY SEINE BIEVRE:

1/PROTOCOLE DE RETRAIT

2/CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS

3/CONVENTION DE GESTION

Comité du jeudi 13 octobre 2022



REPARTITION DU PERSONNEL, DES ÉQUIPEMENTS

Le personnel

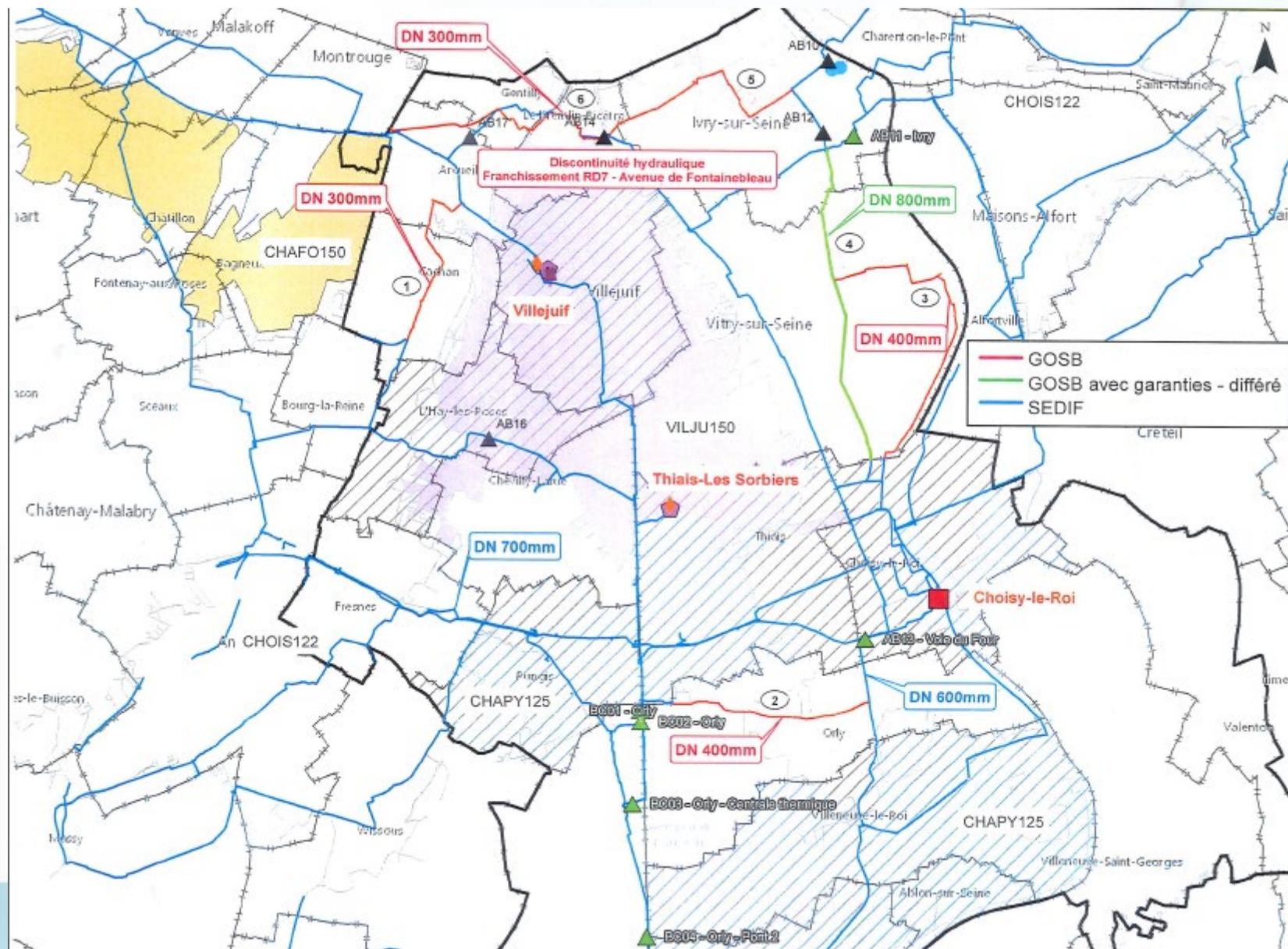
- Aucun agent du SEDIF n'est affecté à 100% sur le périmètre de l'EPT : pas de transfert prévu
- Personnel du délégataire : possibilité de reprise partielle par la régie en fin de contrat de DSP

Les principaux équipements (répartis / critères géographique et d'utilité prépondérante) transférés à l'EPT

- Réseau local de distribution (canalisations, branchements)
- Réseau de transport d'intérêt local
- Intercommunications (actuellement inactives) avec Eau de Paris
- Les équipements électriques, hydrauliques, de supervision... associés au patrimoine transféré
- Pas d'usines, réservoirs, station de surpression, ni foncier

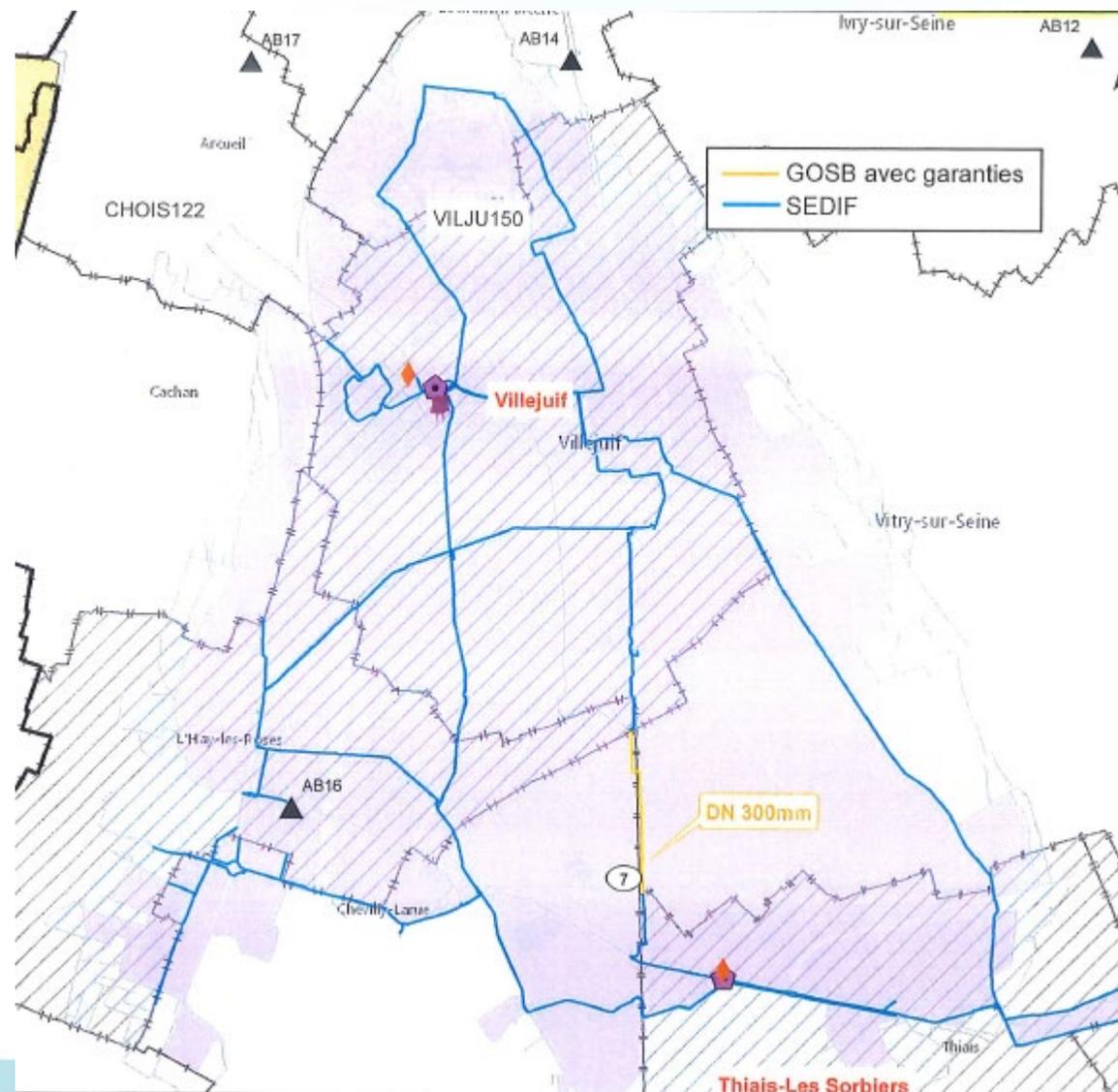
→ Des engagements de résultats sont fixés à l'EPT et sa régie pour les feeders transférés qui conservent une utilité pour le SEDIF

RESEAU TRANSFÉRÉ (ETAGE CHOISY 122)



- Forages à l'Albien
- ▲ Interconnexion hors service
- ◆ Réservoir
- ◇ Station de pompage
- Usine de production
- ⬠ Station de chloration
- ▲ Interconnexion en service
- ▭ Grand Orly Seine Bièvre
- ▨ Communes adhérentes au SEDIF

RESEAU TRANSFÉRÉ (ETAGE VILJU 150)



TRAVAUX À REALISER D'ICI AU 31/12/2027

Approche partagée 50/50 (60 M€ de travaux estimés avec une limite de 30 M€ pour le SEDIF)

- Déconnexion physique du réseau, pose de vannes, ...
- Travaux induits par le TZEN5, la gestion de 2 forages désaffectés à Ivry
- Travaux d'amélioration du rendement du réseau GOSB, pour une durée limitée dans le temps

Maîtrise d'ouvrage et financement

- Maîtrise d'ouvrage valorisée à 7% des travaux pour la partie qui l'assure
- Suivi de l'équilibre des contributions, organisation des remboursements du différentiel entre parties

REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

3 approches complémentaires, adaptées à chaque objet

- Valorisation comptable des biens transférés : au plus près de la réalité de la répartition physique des biens
- Quote-part de dette due par l'EPT au SEDIF : par clé de répartition (au prorata de la valeur nette comptable (VNC) des biens, soit 4,19% du total SEDIF)
- Quote-part des autres postes à répartir (dont trésorerie reconstituée au 30/09/21) par clé de répartition (au pro rata des ventes d'eau, soit 7,40% du total SEDIF)

Données chiffres

- **Patrimoine transféré (sans flux financier) :**
 - Valeur brute = 182,61 M€
 - VNC = 112,67 M€
- **Postes générant des flux financiers :**
 - Quote-part de dette due par l'EPT :
 - ✓ 6,87 M€ en capital restant dû aux prêteurs, remboursés au fil des annuités
 - ✓ Les intérêts liés aux remboursements des annuités pour ce capital seront remboursés par l'EPT au fil des annuités
 - Flux net de « solde de gestion » dû par le SEDIF à l'EPT (trésorerie essentiellement): 0,69 M€
- **Equilibre comptable du transfert (sans flux financier) : par transfert d'une QP de fonds propres (dotations, réserves, ...)**

PRINCIPALES AUTRES DISPOSITIONS

Relai sur travaux en cours : aucun identifié

- Cas des conventions en place avec la SGP à traiter dans le cadre de la convention de gestion

Contribution de l'EPT du SEDIF pour la gestion patrimoniale qu'il assure sur ses équipements continuant de bénéficier aussi aux usagers de l'EPT

- 4,3 M€/an de 2021 (1 trimestre) à 2023 pour EE7, soit 9,675 M€ sur 2 ans $\frac{1}{4}$
- Contribution estimée à partir des amortissements. Substitution à partir de 2024 par la part fixe due par l'EPT au titre de la vente d'eau en gros

Gestion des contentieux

- Litiges nés avant le 30/09/2021 : responsabilité SEDIF
- Litiges nés après transfert : responsabilité EPT

GRAND ORLY SEINE BIEVRE (GOSB) :

- 1/PROTOCOLE DE RETRAIT
- 2/CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS
- 3/CONVENTION DE GESTION

Comité du jeudi 13 octobre 2022



ENGAGEMENT DE VOLUMES

Engagement d'achat de GOSB9 sur 6 ans

- GOSB n'est pas autonome pour la production d'eau potable
- Achat annuel minimal au SEDIF : 20 Mm³/an
- Possibilité d'aller jusqu'à 22,5 Mm³

Obligations réciproques de reporting pour gérer au mieux l'approvisionnement de l'EPT

MODALITÉS TECHNIQUES

Engagements du SEDIF sur la qualité et la pression fournies

- Conformité à la réglementation pour la qualité de l'eau
- Continuité de garantie sur les pressions actuelles

Comptage

- Compte tenu des travaux à réaliser en déconnexion, deux modalités vont coexister un certain temps :
 - Zones sectorisées avec possibilité de comptage des volumes entrants → les comptages aux points de livraison serviront de base à la facturation
 - Zones non encore sectorisées : les volumes aux points de livraison seront reconstitués à partir des volumes comptés chez les abonnés, pour tenir compte des pertes en réseau
- Définition des responsabilités respectives sur les points de comptage

Régime réciproque de pénalités prévu en cas de manquement sur les engagements pris (de toutes natures)

PRIX DE VENTE DE L'EAU ET RÉVISION

Prix composé d'une part fixe et une part variable

- Part fixe (PF)
 - tient compte de la mobilisation des équipements de production/transport/stockage/sécurisation et de son besoin d'entretien/renouvellement
 - Approche par tranche, en lien avec les engagements d'achat de l'EPT:
 - ✓ 4,475 M€/an pour 20 à 22,5 Mm3 achetés par an
 - ✓ Revalorisation de PF par tranche si le plafond d'achat est dépassé
- Part variable (PV)
 - reflète essentiellement les coûts de production
 - Applicable au 1^{er} m3 : PV = 0,29 €/m3 HT et hors redevances (quel que soit le vendeur/acheteur)
- Le prix appliqué à l'EPT reste supérieur au prix moyen appliqué aux usagers du SEDIF pour cette composante du prix (production/transport/stockage)

Formule de révision

- Applicable à la part fixe et à la part variable
- Dates de valeurs des éléments de prix conventionnés : 1^{er} janvier 2023

GRAND ORLY SEINE BIEVRE (GOSB):

1/PROTOCOLE DE RETRAIT

2/CONVENTION DE VENTE/ACHAT D'EAU EN GROS

3/CONVENTION DE GESTION

Comité du jeudi 13 octobre 2022



DURÉE, GOUVERNANCE ET GESTION DE L'EXPLOITATION

Une convention pour 6 ans

- même durée que la convention de vente d'eau en gros
- Intègre un délai plus court pour la réalisation de travaux : à finir d'ici le 31/12/2027

Gouvernance partagée

- COTEC
 - Mise en place d'un COTEC partagé (se réunit au moins mensuellement)
 - Le COTEC propose les plannings d'études et de travaux, analyse/prépare les dossiers à présenter au COPIL, gère les questions courantes
 - Propose les modalités de gestion des situations dites de « double abonnement »
- COPIL
 - Mise en place d'un COPIL partagé (se réunit au moins une fois par an)
 - Analyse et valide les propositions du COPIL, arbitre le cas échéant

Relations opérationnelles d'exploitation

- Modalités à établir pour le 30 avril 2023
- Partage des données nécessaires à l'exploitation courante pour les 2 parties
- Organisation de la continuité de service pour les usagers

GESTION OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE DES TRAVAUX RÉALISÉS

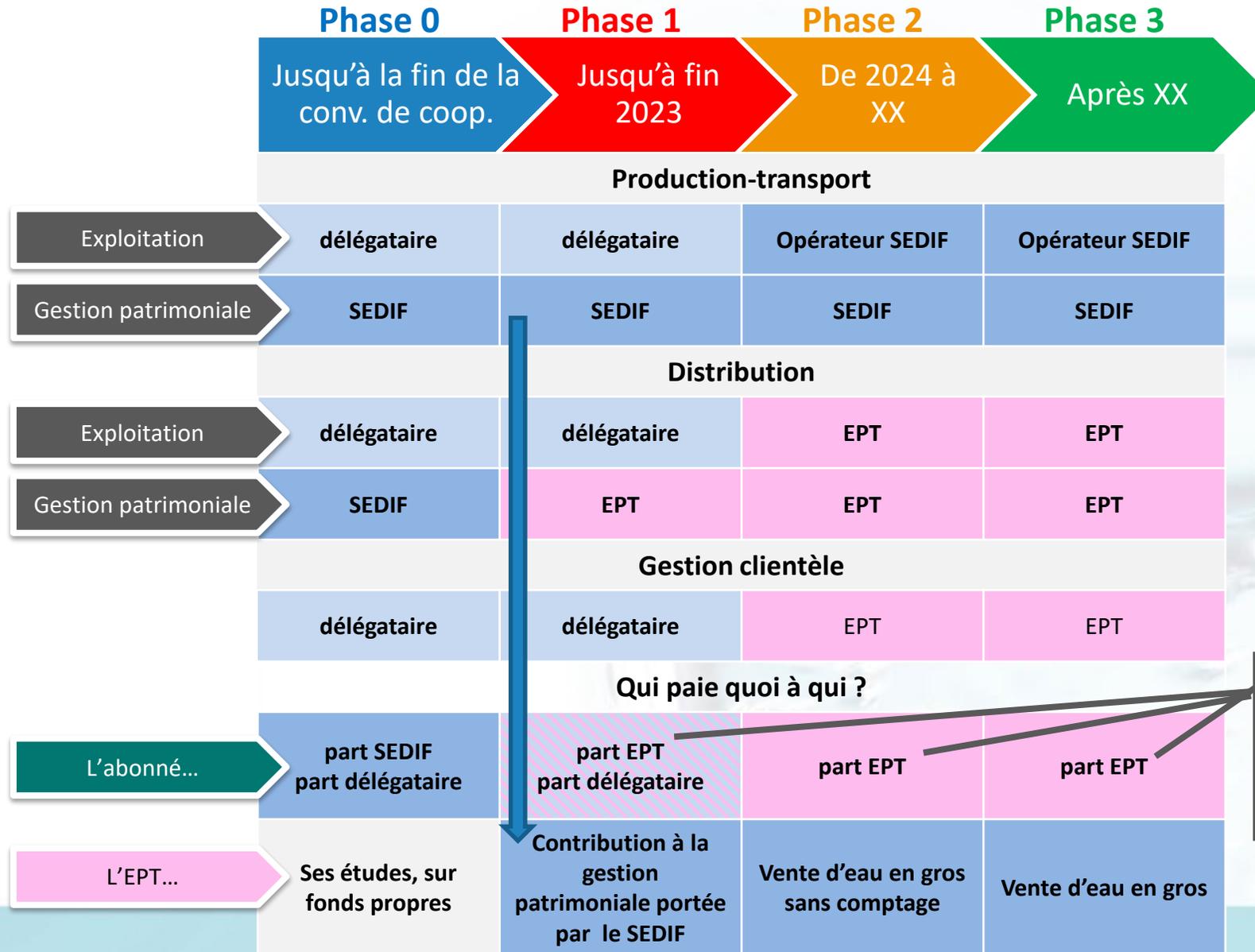
Etablissement d'un programme prévisionnel de travaux

- Proposition du COTEC, validation par le COPIL
- Équilibre recherché entre les parties en lien avec la logique de cofinancement 50/50
- Objectif d'assurer un comptage pour plus de 98% des volumes transitant entre le SEDIF et l'EPT fin 2027 au plus tard

Gestion des travaux

- Maîtrise d'ouvrage assurée par l'une ou l'autre des parties (propriétaire futur du bien, ou en MOA déléguée)
- Coûts de MOA pris en compte dans les décomptes sur la base de 7% des travaux et études supervisés
- Bilan annuel des travaux et des sommes dépensées par chaque partie, pour déterminer la compensation annuelle due par la partie ayant moins dépensé
- Mécanisme d'acompte possible si le programme prévisionnel conduit à un déséquilibre significatif de décaissement entre les parties sur un exercice

RAPPEL : PHASES SUCCESSIVES DE LA SORTIE



L'EPT devra équilibrer son budget Eau avec sa part, **dont ce qu'il devra au SEDIF**

DECISION MODIFICATIVE N° 2 2022

Comité du jeudi 13/10/22



3,47 M€ DE MOUVEMENTS BUDGETAIRES EN RECETTES RÉELLES

- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Mouvements réels**

- ✓ Recours à l'emprunt

+ 2,50 M€

+ 2,50 M€

- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Mouvements réels**

- ✓ Solde d'exploitation du délégataire versé au SEDIF

+1,73 M€

- ✓ Produit de cessions foncières

-0,65 M€

- ✓ Remboursements liés aux travaux tiers

-0,11 M€

3,47 M€ DE MOUVEMENTS BUDGETAIRES EN DEPENSES RÉELLES

- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Mouvements réels**

- ✓ Dépenses d'équipement liées aux feeders
 - ✓ Autres dépenses d'équipement

+ 0,04 M€

- 1,03 M€

+1,07 M€

- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Mouvements réels**

- ✓ Dépenses de communication
 - ✓ Rémunération du délégataire
 - ✓ Etudes et honoraires
 - ✓ Fonds de concours
 - ✓ Charge de la dette
 - ✓ Autres dépenses courantes

+3,43 M€

- 0,15 M€

+1,50 M€

+0,80 M€

+1,00 M€

+0,18 M€

+0,10 M€

AJUSTEMENT DES MOUVEMENTS D'ORDRE

- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤ Mouvements d'ordre	-2,93 M€
✓ Dotations aux amortissements	-1,70 M€
✓ Amortissements des indemnités de renégociation	-0,11 M€
✓ Valeur nette comptable des éléments cédés	-0,52 M€
✓ Autofinancement complémentaire	-0,60 M€

- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Mouvements d'ordre	-0,48 M€
✓ Reprises de subventions d'investissement	-0,48 M€

EQUILIBRE GENERAL DE LA DM2 2022

Section d'investissement

Dépenses réelles	+	0,04 M€
- Dépenses d'équipement liées aux FEEDERS	-	1,03 M€
- Autres dépenses d'investissement	+	1,07 M€

Recettes réelles	+	2,50 M€
- Recours à l'emprunt	+	2,50 M€

Solde réel d'investissement	+	2,46 M€
-----------------------------	---	---------

Dépenses d'ordre	-	0,48 M€
------------------	---	---------

Recettes d'ordre (dont autofinancement)	-	2,93 M€
---	---	---------

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	+	3,43 M€
- Dépenses de communication	-	0,15 M€
- Rémunération et contrôle du délégataire	+	1,50 M€
- Etudes et honoraires	+	0,80 M€
- Fonds de concours	+	1,00 M€
- Charge de la dette	+	0,18 M€
- Autres dépenses courantes	+	0,10 M€

Recettes réelles	+	0,97 M€
- Solde d'exploitation du délégataire	+	1,73 M€
- Produit de cessions foncières	-	0,65 M€
- Remboursements liés aux travaux tiers	-	0,11 M€

Solde réel de fonctionnement	-	2,46 M€
------------------------------	---	---------

Dépenses d'ordre (dont autofinancement)	-	2,93 M€
---	---	---------

Recettes d'ordre	-	0,48 M€
------------------	---	---------

TOTAL GENERAL	+	0,06 M€
----------------------	----------	----------------

TOTAL GENERAL	+	0,06 M€
----------------------	----------	----------------

PRINCIPALES MODIFICATIONS SUR LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Code op.	Libellé de l'opération	Montant (en k€)	Commentaires
2015031	Usine de Méry-sur-Oise – Rénovation de l'unité de décantation de la tranche 1	-1 000	Retard d'approvisionnement en matériaux et équipements (vannes de vidange et tringleries); chantier immobilisé depuis 4 mois
2016350	Sectorisation du réseau sur le territoire du SEDIF	870	Prise en compte de l'avancement de l'opération
2022503 et 2022502	Feeders - prévision de travaux à la demande de tiers	-1430	Pas d'opération engagée à la demande de tiers sur la fin d'exercice
2013000	Usine de Choisy-le-Roi –. Refonte de l'unité de filtration sur sable	630	Mise en œuvre d'un avenant financier incluant des travaux supplémentaires, des surcoûts de chantier (COVID) et des décalages de 2021 à 2022 de l'opération
2014230	Création d'un bouclage de DN 600 mm entre le site de Palaiseau et le réservoir de Saclay Partie nord	600	Accélération des travaux pour un lot et accélération des études de MOE pour 4 lots afin de tenir compte des contraintes calendaires des parties prenantes
2013120	Restructuration du réseau d'Ecouen et rénovation du site de Villiers-le-Bel	540	Prise en compte de l'avancement de l'opération
2017141	Déploiement accéléré de la vidéo-surveillance pour les sites non équipés	-510	Travaux dont le démarrage est conditionné à la mise en œuvre d'un nouveau marché relatif au plan de management de la sûreté, décalés en 2023
2015152	Rénovation de la station de relèvement de Pierrefitte	-480	Décalage du démarrage de l'opération au vu du calendrier d'attribution des marchés, résultant notamment d'offres supérieures aux estimations initiales
2020002	Sécurisation de l'alimentation électrique de l'usine de Choisy-le-Roi	450	Prise en compte des coûts définitifs issus des échanges avec RTE

FIXATION D'UN MONTANT MAXIMUM - LIGNE DE TRESORERIE

Comité du jeudi 13 octobre 2021



PRINCIPE DE L'INSTRUMENT DE TRÉSORERIE – LIGNE DE TRÉSORERIE

- Instrument financier souscrit auprès d'établissements bancaires
- Sert à couvrir ponctuellement un décalage entre la perception de recettes et des décaissements, par exemple:
 - entre une recette régulière (le produit des ventes d'eau) et des cycles plus irréguliers de dépenses (les dépenses de travaux);
 - Décalage, strictement en trésorerie, résultant de la gestion HT du budget: paiements TTC (décaissement de la totalité de la dépense HT + la TVA), avec un remboursement de la TVA qui n'intervient qu'avec un délai
- Ne constitue pas une recette budgétaire:
 - Constitue un « emprunt » de court terme ayant vocation à être remboursé dans l'exercice;
 - Seules les charges financières ou les commissions résultant de sa mise en place sont identifiées dans le budget

CADRE D'ACTION ET MONTANT MAXI PROPOSÉ

- Complément de mise en œuvre de la délibération de délégation du Comité au Président
 - le Président a reçu délégation pour décider « *de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité* »
 - Conformément au CGCT, ce montant maximum est à définir
- Proposition:
 - Fixation d'un montant maximum annuel (contrat d'un an) de 25 M€, conformément au calibrage usuel en la matière (10 à 15 % des dépenses)
 - Pas de recours systématique prévu: le permettre si nécessaire
 - Compte-rendu au CA si un tel instrument était mobilisé

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2023

Comité du jeudi 13 octobre 2022



LE CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE AU DOB

- Evolutions apportées par la loi NOTRe du 7 août 2015
- Modalités précisées par décret 2016-841 du 24 juin 2016
 - Des éléments plus détaillés sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
 - En particulier sur la dette et les effectifs, les engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
 - Transparence renforcée: le rapport du DOB doit être mis à disposition du public après débat
- La plupart des points étaient d'ores et déjà traités par le SEDIF avant la loi NOTRe

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE ET EQUILIBRE ECONOMIQUE DU SERVICE : HYPOTHÈSES & PROPOSITIONS



ELEMENTS DE CONTEXTE

- **Contexte économique général** *(Réf: notes de contexte Banque de France)*
 - Ralentissement économique hiver 22-23 puis perspective de reprise économique en 2024
 - ⇒ Impacts /SEDIF éventuels : **moins consommation d'eau des foyers et des entreprises?**
 - Inflation moyenne annuelle 2022 à 5,8% due principalement au prix de l'énergie
 - Augmentation des coûts de production des entreprises
 - ⇒ Impacts /service public de l'eau : **hausse des coûts d'électricité et de produits de traitement**
 - ⇒ Impacts /SEDIF: **augmentation des coûts des travaux, des taux d'intérêt**
 - Inflation moyenne annuelle 2023 estimée à 4,7%, en repli à 2,7% en 2024
- **Prévisions entourées de larges incertitudes et d'aléas dans le contexte actuel**
- **Contexte institutionnel et incidences**
 - 2022 : clarification des conditions de retrait des EPT Est Ensemble et GOSB
 - Effets à prendre en compte dès 2023

L'ÉQUATION DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DU SEDIF

Contexte économique général

+ Besoin de maintenir un niveau soutenu d'investissement

+ Respect des principes d'équilibre budgétaire

= arbitrage entre :

⇒ Niveau d'autofinancement

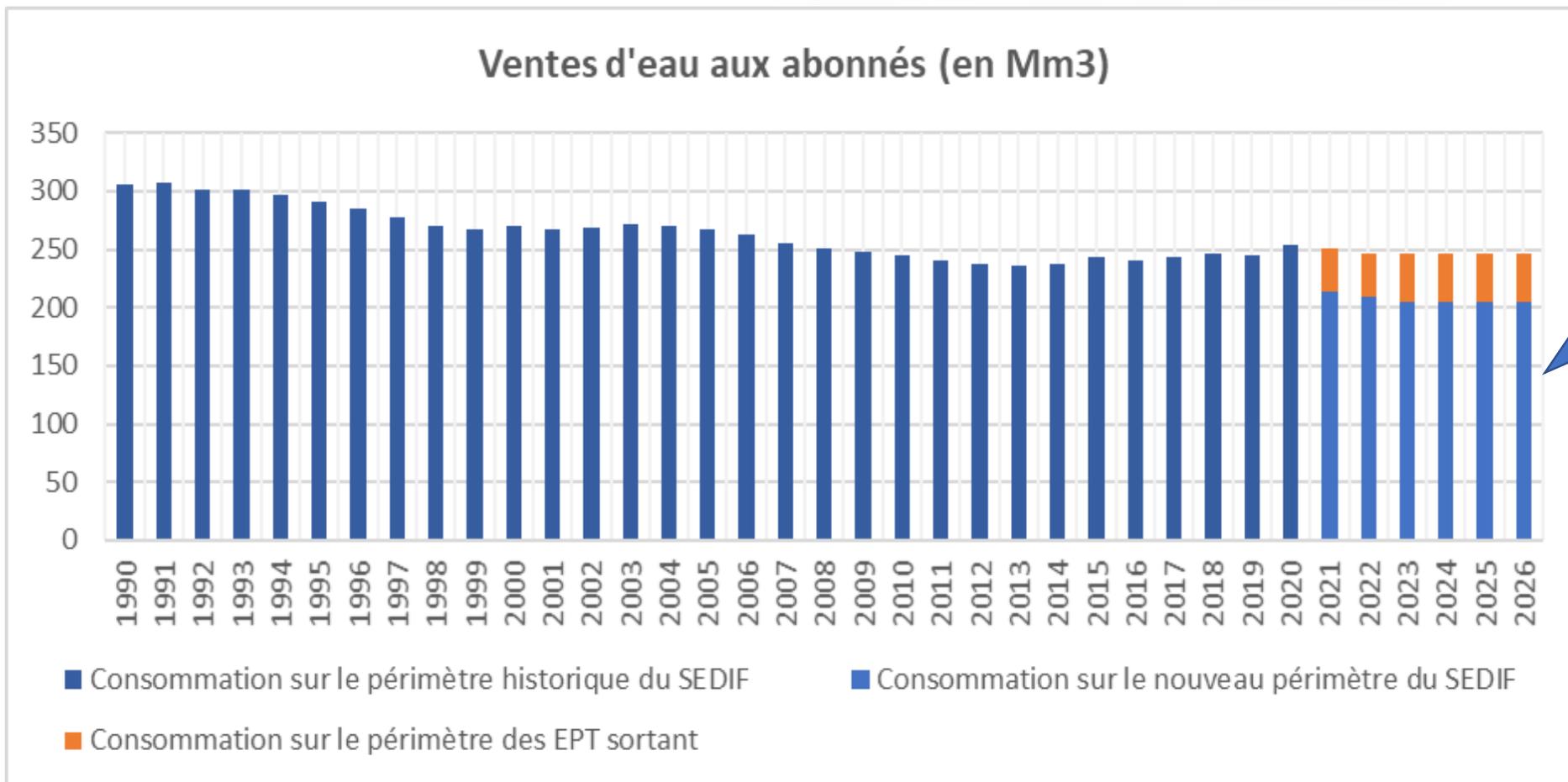
⇒ Alimenté par les recettes des ventes d'eau aux abonnés et les ventes d'eau en gros

⇒ Favorisé par la maîtrise des dépenses de fonctionnement

⇒ Recours à l'emprunt (au coût plus élevé (intérêts) dans le contexte actuel)

- Tout en tenant compte des évolutions structurelles
 - Pour les 2 EPT :
 - 2023 : perception de leurs contributions (avant les ventes en gros)
 - 2024 : passage des ventes d'eau aux abonnés aux ventes d'eau en gros
 - Articulation fin du contrat de DSP en cours/démarrage du nouveau contrat

VENTES D'EAU AUX ABONNÉS : HYPOTHÈSE DE STABILISATION DES VOLUMES À L'ÉCHELLE DU CONTRAT AVEC 247 MM³/AN ESTIMÉS SUR 2023



Nouveau périmètre SEDIF
=> volume de référence : 205 Mm³
(83% du volume périmètre historique)

EQUILIBRE PROPOSÉ AU DOB REPOSANT SUR UNE REVALORISATION MAITRISÉE DE LA PART SEDIF DU PRIX DE L'EAU

Evolution de la part eau potable du prix depuis 20 ans

- ⇒ Hausse ou actualisation du prix lorsque nécessaire
- ⇒ Baisse du prix lorsque les conditions le permettaient (2011, 2017, 2020)

Evolution proposée à compter du 1^{er} janvier 2023

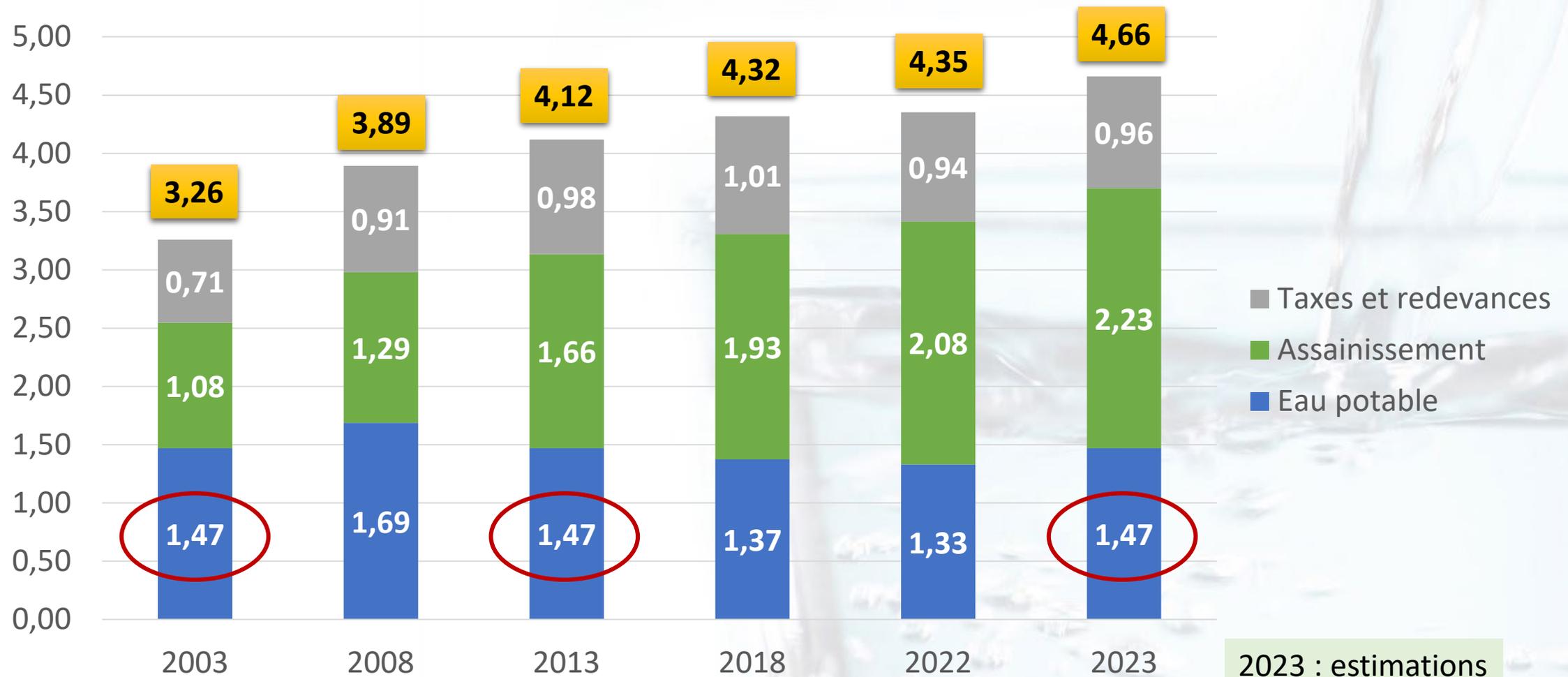
- ⇒ Part SEDIF de 0,42 € à 0,51 € HT/m³
- ⇒ Part délégataire : prise en compte de l'actualisation contractuelle applicable

⇒ Soit, avec la part délégataire, un prix moyen de l'eau potable qui passerait de 1,33 € à 1,47 € HT/m³

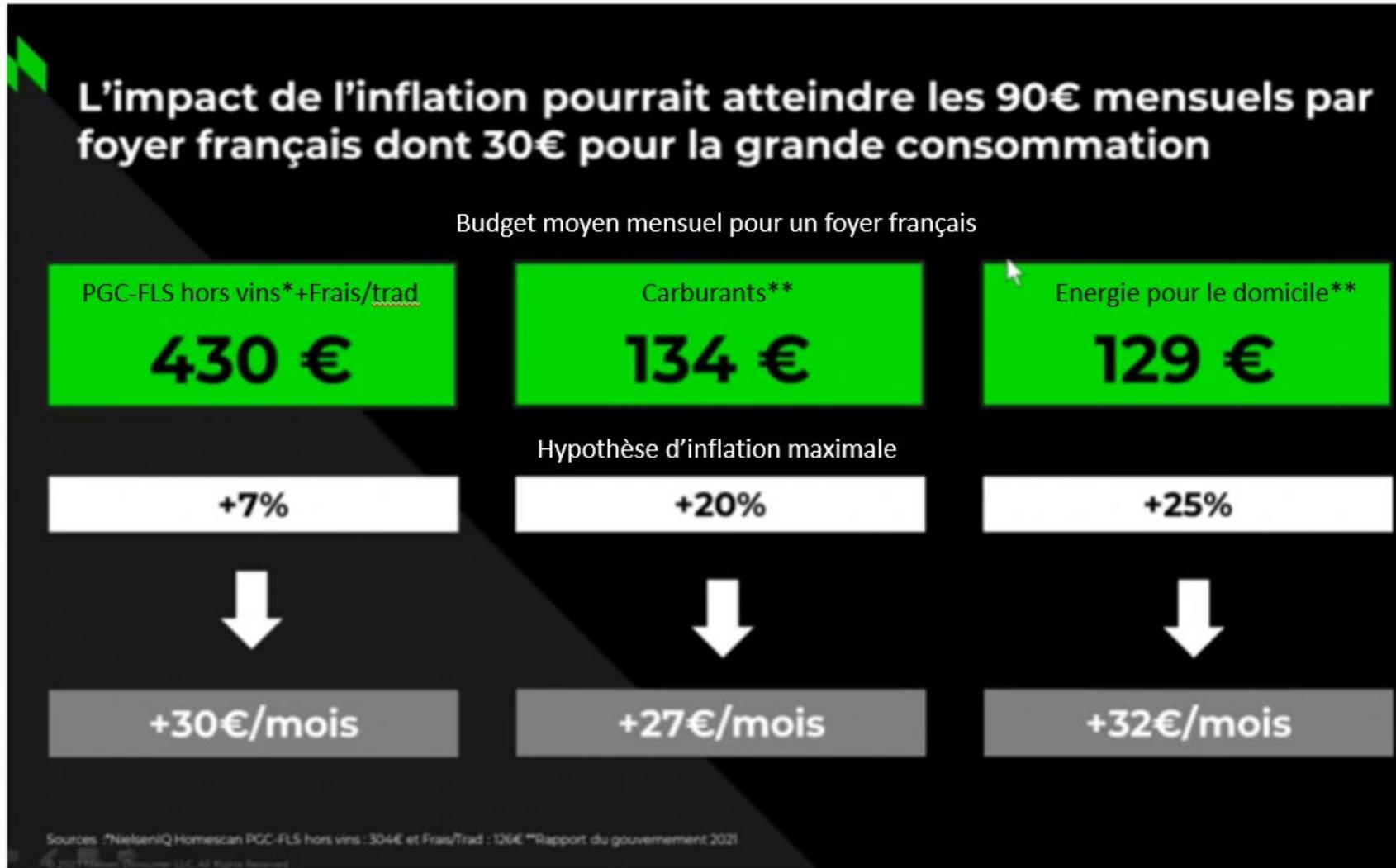
Correspond à un effort/budget des ménages : 1,5 €/mois/ménage pour l'eau potable

⇒ L'équivalent du prix d'un journal, d'un café au comptoir, d'un pack d'eau de source

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU SUR 20 ANS : UN PRIX DE LA PART EAU POTABLE QUI RESTE MAITRISE



IMPACT ESTIMÉ DE L'INFLATION SUR LES MÉNAGES



Effort global estimé par 60 millions de consommateurs (juin 2022) : +90 €/mois/ménage

Effort sur la facture d'eau potable : +1,5 €/mois/ménage

PGC-FLS = produits grande conso- frais – libre service / Frais/trad = produits frais traditionnels

Nielsen

<https://www.60millions-mag.com/2022/05/31/inflation-un-surcout-de-90-eu-chaque-mois-pour-les-menages-20073>

HYPOTHESES GENERALES SUR LES PROJECTIONS DE 2023 A 2026 :

ASSIETTE DES DÉPENSES

- Maintien d'un besoin soutenu en investissements et actualisation des projections du PPI dans le contexte de reprise de l'inflation (Cf. slide suivante)
- Evolution de la masse salariale cohérente avec les besoins de mise en œuvre et pilotage du PPI
- A court terme, dépenses de fonctionnement temporairement un peu plus élevées : gestion de la fin du contrat DSP, tuilage avec le nouvel opérateur, mission 2023, débat public
- Fin des mécanismes contractuels actuels avec la fin du contrat de DSP (perception du solde du délégataire et versement de la rémunération)
- Charges d'intérêt de l'emprunt relevées (besoin à financer plus large et hausse des taux)

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU SEDIF 2023-2032

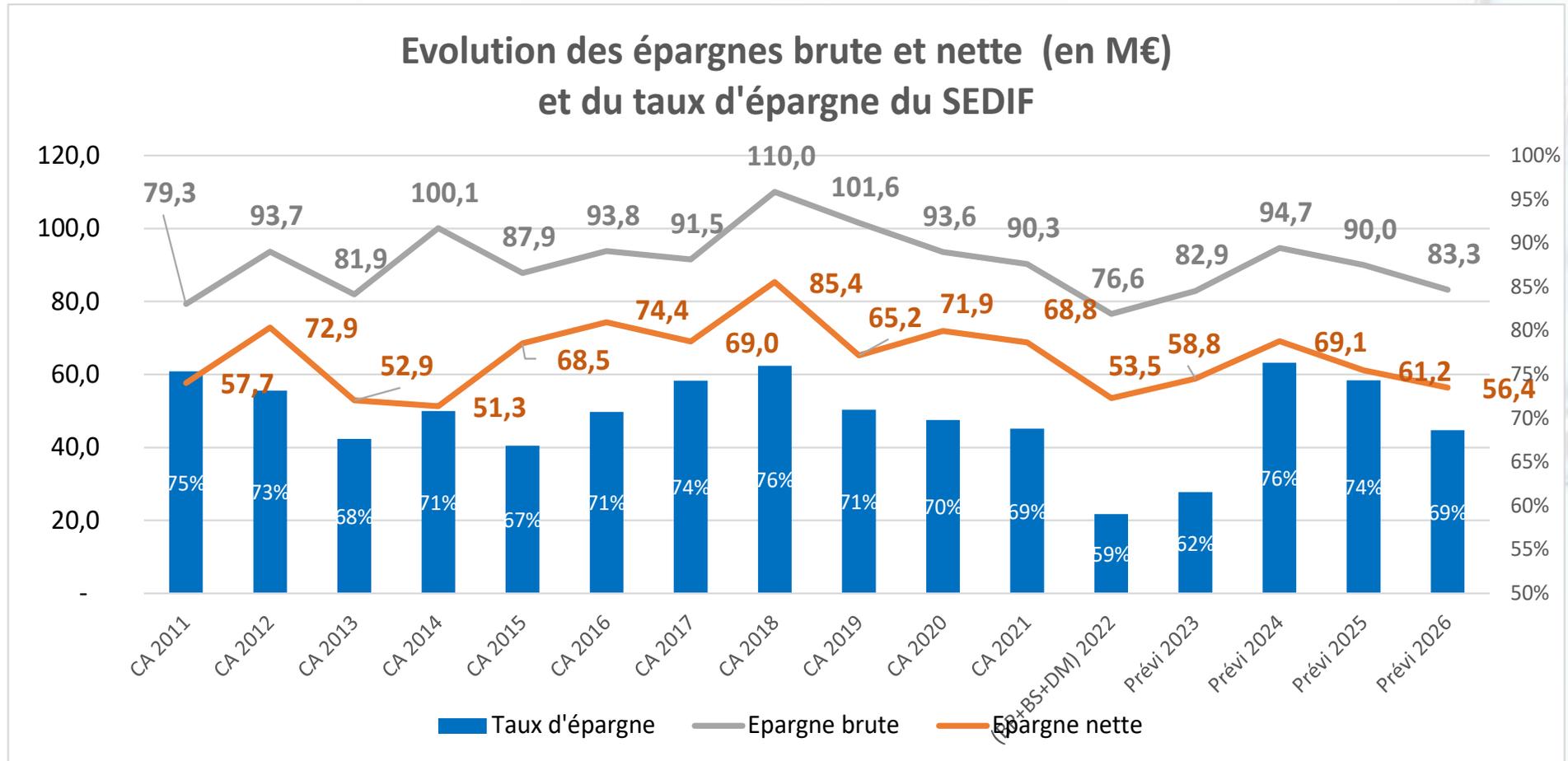
- Maintien d'un niveau soutenu des investissements et actualisation des projections du PPI dans le contexte de reprise de l'inflation
- Part des travaux de déconnexion des EPT prise en charge par le SEDIF (estimée à 50 M€ max)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 2023-2032
Total des dépenses réelles d'investissement	107,9	150,3	160,6	170,8	182,1	156,6	144,9	116,9	93,3	103,8	1 387,4
E014 - CONVENTIONS TIERS	4,3	14,8	7,8	17,0	20,7	7,1	6,4	2,4	0,7	0,5	81,6
E015 - USINES DE PRODUCTION	28,8	34,2	46,3	51,8	42,4	31,0	29,9	27,6	17,9	20,0	330,1
E016 - SITES DISTANTS	17,8	20,3	16,7	21,0	39,4	40,8	36,4	26,0	18,8	30,1	267,1
E017 - RESEAUX DE DISTRIBUTION	32,2	42,7	46,0	46,4	47,6	43,4	42,2	42,5	43,7	42,5	429,2
E018 - RESEAUX DE TRANSPORT	15,3	33,0	29,3	18,5	15,3	24,9	24,7	17,6	11,3	9,8	199,8
E019 - FILIERES HAUTE PERFORMANCE	1,5	0,3	2,4	1,5	1,0	-	-	-	-	-	6,7
E020 - EPT ET TRAVAUX DE DECONNEXION	1,0	0,3	10,0	13,0	14,0	8,0	4,0	-	-	-	50,3
E023 - SYSTEMES D'INFORMATION	2,6	2,2	1,4	1,7	1,7	1,4	1,3	0,8	0,8	1,0	14,9
E024 - SECTORISATION DU RESEAU	4,5	2,4	0,7	-	-	-	-	-	-	-	7,6

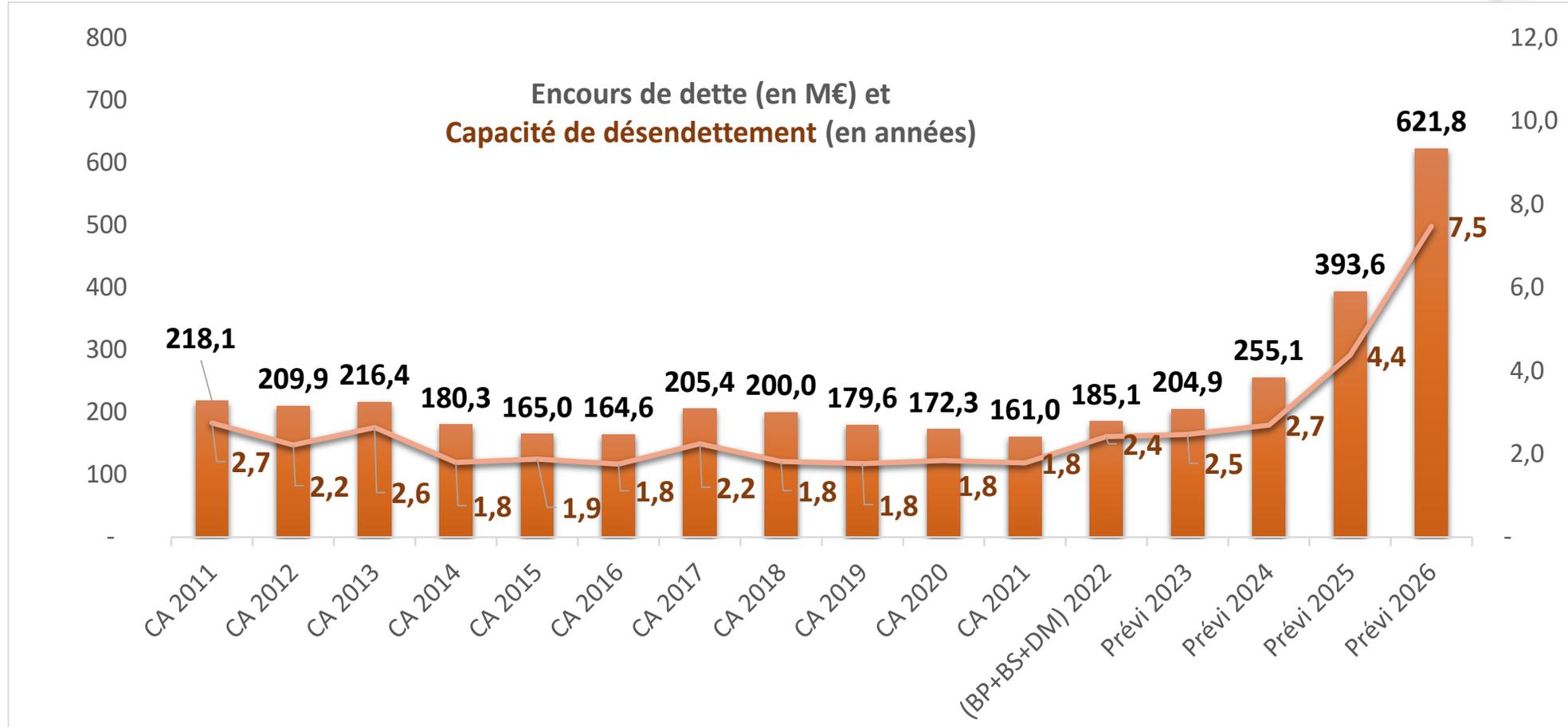
PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE 2024 A 2026

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Budgété 2022	Prévi 2023	Prévi 2024	Prévi 2025	Prévi 2026
Total des recettes d'exploitation	146,3	136,8	134,0	132,5	137,4	126,7	123,8	124,1
Produits de vente d'eau	109,0	102,7	99,4	86,5	103,3	120,4	120,7	121,0
Reversement délégataire - Solde du compte d'exploitation	23,7	26,7	22,6	20,8	20,9	3,2	-	-
Remboursement EPT	0,1	0,1	0,1	16,8	9,8	0,2	0,2	0,2
Recettes annexes	10,3	4,6	9,2	5,7	0,7	0,2	0,1	0,1
Recettes - Écritures d'ordre (amortissement des subventions)	3,2	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,8
Total des dépenses d'exploitation	122,1	123,9	121,0	132,1	133,4	110,9	114,4	123,9
Amortissements et écritures d'ordre	80,6	83,4	80,1	79,0	81,6	81,5	83,4	85,8
Rémunération et contrôle du délégataire	19,0	21,5	21,0	22,4	18,1	1,2	0,8	0,8
Etudes, AMO, et communication	2,3	3,9	3,5	6,8	6,6	5,3	4,8	4,6
Versement aux EPT	-	-	-	-	4,6	-	-	-
Frais financiers	3,6	1,2	1,1	1,7	2,8	4,5	7,6	14,3
Dépenses de personnel	7,7	7,9	8,4	9,4	9,5	9,6	9,9	10,2
Subventions et fonds de concours	3,4	2,1	2,1	4,4	3,4	2,4	2,4	2,4
Autres dépenses de fonctionnement interne	5,5	4,0	4,9	8,4	6,8	6,3	5,5	5,8
Solde de l'année de la section de fonctionnement	24,2	12,9	13,0	0,4	4,0	15,8	9,4	0,2
<i>Résultat excédentaire de la section d'exploitation (affecté en fonctionnement) de l'année précédente</i>	8,5	9,4	8,6	-	-	-	-	-
<i>Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>	32,7	22,3	21,6	0,4	4,0	15,8	9,4	0,2
Total des recettes d'investissement de l'exercice	114,2	132,7	111,1	163,7	145,4	188,6	276,7	359,5
Subventions d'investissement (essentiellement AESN) et conventions tiers	9,8	10,5	3,1	5,5	3,5	3,6	5,4	6,9
Remboursement EPT part du capital de dette	-	-	-	-	2,0	1,8	1,7	1,5
Emprunts et dettes assimilées	10,0	12,0	10,0	47,2	44,3	75,8	166,9	255,0
Recettes - écritures d'ordre (essentiellement autofinancement)	94,4	110,1	98,0	111,0	95,6	107,3	102,7	96,1
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	133,5	119,1	122,0	163,7	145,4	188,6	276,7	359,5
Dépenses d'équipement	89,8	90,9	93,3	108,9	107,9	150,3	160,6	170,8
OIBP	-	-	-	-	-	-	74,5	149,1
Remboursement d'emprunt en capital et avances	36,4	21,6	21,5	23,1	24,1	25,5	28,8	26,8
Autres dépenses d'investissement dont écritures d'ordre	8,6	27,1	14,2	31,7	13,3	12,7	12,7	12,8
Solde de l'année de la section d'investissement	- 19,3	13,6	- 10,8	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	9,4	8,6	- 0,5	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	13,4	9,4	8,6	- 0,5	-	-	-	-
Encours de dette	179,6	172,3	161,0	185,1	205,2	255,5	393,6	621,8
Capacité de désendettement	1,8	1,8	1,8	2,4	2,5	2,7	4,4	7,5

ÉQUILIBRE FINANCIER DU SEDIF PRÉSERVÉ



DETTE DU SEDIF EN PROGRESSION, TOUT EN RESTANT MESURÉE ET MAITRISÉE



APPLICATION AU PROJET DE BUDGET 2023



EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 137,4 M€

- Ventes d'eau aux abonnés et en gros 103,3 M€
 - *Part SEDIF de 0,51 €/m³ / ventes d'eau aux abonnés* 101,4 M€
 - *Ventes d'eau en gros (Sénéo, CA Cergy-pontoise)* 1,9 M€
- Solde du délégataire reversé au SEDIF 20,9 M€
- Contributions et remboursement EPT 9,8 M€
- Cessions de terrains et autres recettes diverses 0,7 M€
- Amortissement des subventions transférées (rec. d'ordre) 2,7 M€

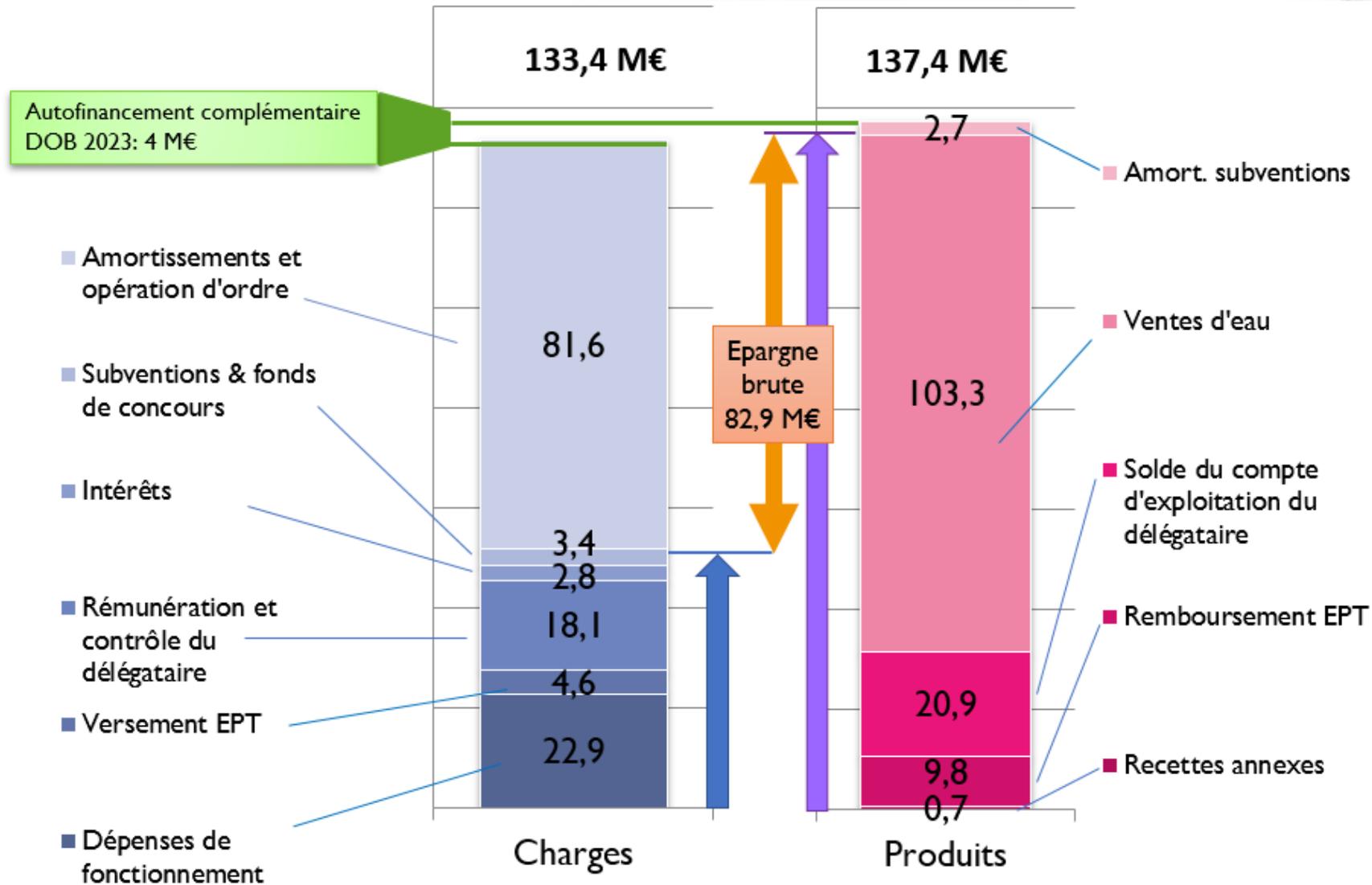
DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT : 22,9 M€

- Dépenses de personnel 9,5 M€
- Administration générale, systèmes d'information 6,8 M€
- Etudes, AMO, dont mission 2023 4,7 M€
- Garanties de recettes 0,3 M€
- Relations publiques, actions de communications 1,6 M€

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 28,9 M€

- Subventions et fonds de concours 3,4 M€
Dont programme solidarité Eau (2,4 M€)
- Rémunération et contrôle du délégataire 18,1 M€
- Versement aux EPT après répartition de l'actif et du passif 4,6 M€
- Intérêts de la dette et préparation/notation financière 2,8 M€

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Exercice 2023



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 132,7 M€

- Dépenses d'équipement – patrimoine technique du SEDIF 107,9M€
- Remboursement de la dette en capital 24,1 M€
- Autres dépenses d'équipement 0,5 M€
- Acquisition de terrains 0,2 M€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR DOMAINE TECHNIQUE D'INTERVENTION

	Budgété 2022	Prévision 2023
Total des dépenses réelles d'investissement	108,1	107,9
E014 - CONVENTIONS TIERS	2,3	4,3
E015 - USINES DE PRODUCTION	28,2	28,8
E016 - SITES DISTANTS	16,3	17,8
E017 - RESEAUX DE DISTRIBUTION	37,0	32,2
E018 - RESEAUX DE TRANSPORT	15,8	15,3
E019 - FILIERES HAUTE PERFORMANCE	2,2	1,5
E020 - EPT ET TRAVAUX DE DECONNEXION	-	1,0
E023 - SYSTEMES D'INFORMATION	0,8	2,6
E024 - SECTORISATION DU RESEAU	5,3	4,5

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 49,8 M€ HORS AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement de la section d'investissement serait complété par :

- Subventions de l'AESN 2,5 M€
- Conventions tiers 1,0 M€
- Remboursement du capital de la dette par les EPT 2,0 M€
- Emprunt bancaire 44,3 M€

LA DETTE EN 2023



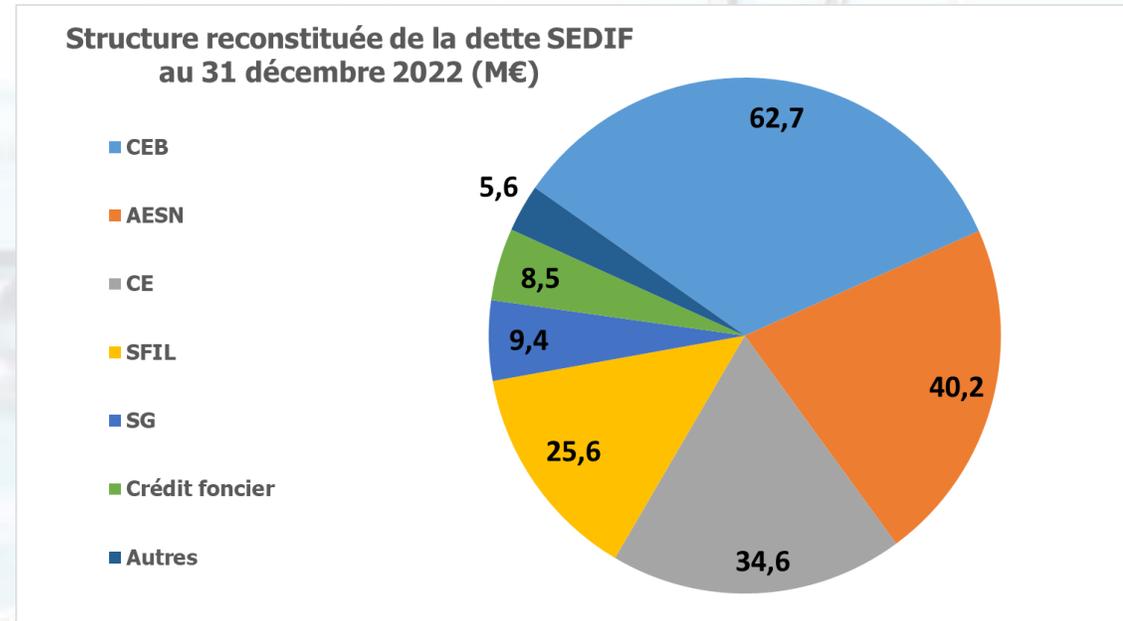
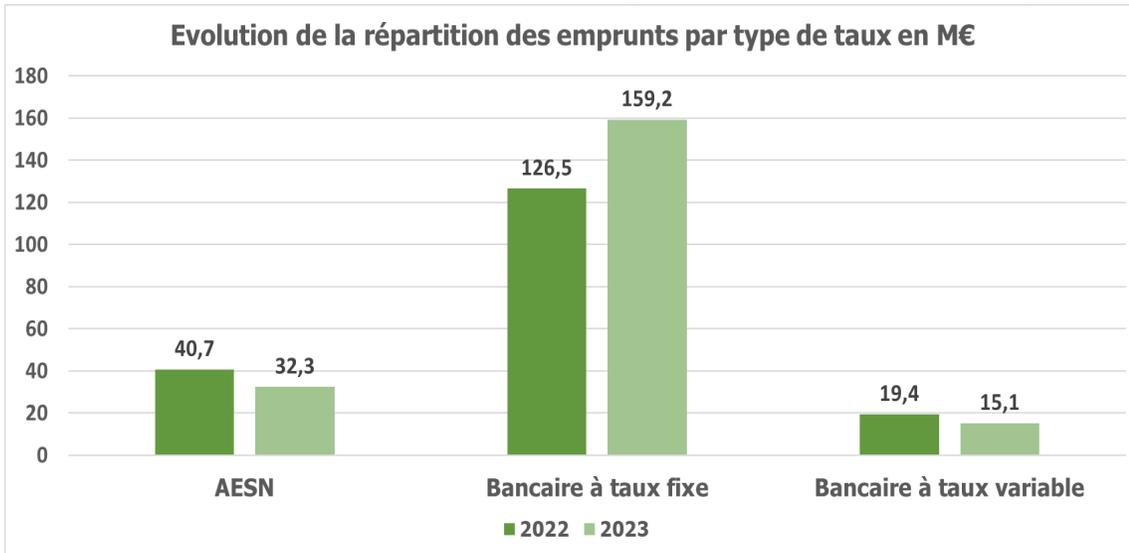
LA DETTE DU SEDIF : TABLEAU DE BORD

ENCOURS TOTAL	31/12/2022 (estimé)	31/12/2023 (projection)
Encours de dette total (M€)	186,5	206,7
-dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) (M€)	40,7	32,3
-dont banques (M€)	145,9	174,4
Taux moyen global prévu pour l'exercice* (hors emprunt nouveau)	1,12%	1,30%
Taux fixe moyen des emprunts bancaires*	1,42%	1,41%
Taux variable moyen estimé des emprunts bancaires*	1,51%	3,33%
Durée de vie résiduelle ^(a)	10 ans et 1 mois	10 ans et 7 mois
Capacité de désendettement	2 ans et 5 mois	2 ans et 6 mois
	31/12/2022 (Total voté)	31/12/2023 (projection)
Remboursement en capital (M€)	23,1	24,1
Intérêts (M€)	1,7	2,6

(a) : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette, pondérée par le capital des encours. (*) : Sur la base des taux des emprunts actuellement contractés.

COMPOSITION DE LA DETTE DU SEDIF

100 % A-1 (Gissler)



Données détaillées sur les effectifs, la masse salariale



DONNÉES RELATIVES AUX EFFECTIFS DU SEDIF ET À LA MASSE SALARIALE (1/2)

- Effectifs du SEDIF correspondant à la dernière décision du Comité (juin 2022)
 - 133 postes budgétaires à temps complet
- Temps de travail
 - Organisation du travail encadrée par un protocole ARTT effectif depuis 2022
 - Temps de travail annuel : à compter du 1^{er} janvier 2022, 1607h pour l'ensemble des agents, cycle de 39h pour tous
- Composition de la rémunération des agents
 - Mise en œuvre des éléments courants prévus au statut de la FPT
 - Très peu d'heures supplémentaires rémunérées (catégorie C uniquement)
 - Aucun avantage en nature
 - Contributions complémentaires partielles classiques : transport, Protection Sociale Complémentaire, déjeuners en cantine administrative, adhésion CNAS

DONNÉES RELATIVES AUX EFFECTIFS DU SEDIF ET À LA MASSE SALARIALE (2/2)

- Hypothèses sur l'évolution de la masse salariale en 2023
 - Effectifs décidés stables
 - Revalorisation du point d'indice en année pleine
 - Application du RIFSEEP sans changement significatif
 - Prise en compte du GVT et d'un turn-over théorique, qui intègre les avancements d'échelons en cadencement unique
- Poids sur le budget et le prix
 - 4,5% du budget syndical, 1,5% du budget consolidé du service de l'eau
 - poids < 5 centimes sur le prix au m³